

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

M. Régis Pélissier est nommé directeur de l'ERAFP

Paris, le 17 mai 2023 – Par arrêté publié au Journal officiel du 7 mai 2023, M. Régis Pélissier a été nommé directeur de l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP), pour une durée de quatre ans à compter du 15 mai 2023.

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris d'un 3^e cycle en Finance, ancien élève de l'ENA (promotion Marc Bloch, 1997), Régis Pélissier est inspecteur général des Affaires sociales.

Conseiller technique de Martine Aubry et Elisabeth Guigou en charge des retraites et du secteur médico-social au ministère de l'emploi et de la solidarité en 2000-2001, puis au ministère de l'économie et des finances et au sein du groupe Caisse des dépôts dont il fut notamment secrétaire général adjoint, il a été récemment directeur de cabinet de Laurent Pietraszewski au secrétariat d'État en charge des retraites et de la santé au travail et directeur adjoint du cabinet d'Elisabeth Borne au ministère du Travail (2021-2022).

« Je suis très heureux de rejoindre l'ERAFP, une 'maison' tellement singulière dans le paysage français des retraites et qui a su asseoir sa légitimité. À moi, avec tout ce que cela emporte de responsabilités, d'en consolider les acquis, au bénéfice des affiliés du Régime », a déclaré Régis Pélissier lors de sa prise de fonctions.

L'ERAFP : fonds de pension public durable à la gestion responsable

Avec près de 40 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2022. Régime de retraite obligatoire par points, l'Établissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Service communication – T 01 58 50 96 36 – communication@erafp.fr

 rafp.fr